

# CRYPTO

## Logiciels immobiliers

### Conditions Générales de Vente en Formation

#### Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, prévalant sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

#### Documents contractuels

CRYPTO fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CRYPTO un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

#### Définition de l'activité de formation

L'activité de formation sous-traitée comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants ayant contracté une convention de formation ou un contrat avec le client. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

Le Client s'engage à assurer la présence effective des utilisateurs concernés lors des sessions et à s'assurer que les participants disposent des compétences et de la motivation nécessaires pour assimiler la formation dispensée.

Le Client déclare à cet égard être informé de l'importance de la formation pour le succès de tout projet informatique, une méconnaissance ou une mauvaise utilisation des logiciels fournis pouvant notamment provoquer des anomalies dont CRYPTO ne saurait être tenue responsable. Les prestations de formation sont fournies d'un commun accord entre le Client et CRYPTO, soit en présentiel, soit à distance (visio, webinaires, etc.).

#### Conditions financières

Un acompte de 30% est nécessaire pour la validation de la commande.

L'encaissement du solde sera fait à l'issue de la formation en cas de paiement par chèque ou par prélèvement.

L'émission de la facture sera effective au terme de la formation.

# CRYPTO

## Logiciels immobiliers

### Conditions Générales de Vente en Formation

#### Conditions d'annulation des formations par le client

##### Formation sur site :

- La formation est facturée 100% pour une commande annulée 7 jours avant la date programmée
- La formation est facturée 50% pour une commande annulée 14 jours avant la date programmée
- La formation est facturée 25% pour une commande annulée 21 jours avant la date programmée

##### Visio formation :

- La session de visio formation est facturée 100% et, est considérée comme effectuée pour une annulation intervenant 5 jours ou moins avant la date programmée.
- La session de visio formation est facturée 100% et, est considérée comme effectuée en cas d'absence à cette session (*absence enregistrée 10 minutes après l'heure du début de session, indiquée sur la convocation*).

#### Supports de formation

CRYPTO délivrera des supports dématérialisés si applicable.

#### Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à l'ordre de CRYPTO. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5.

#### Règlement au Client par un OPCO

Crypto facturera exclusivement à son Client.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis à son attention par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.

# CRYPTO

## Logiciels immobiliers

### Conditions Générales de Vente en Formation

#### Annulation d'une commande ferme par le client

Toute annulation du fait de l'abandon en cours de formation par le client, ou de sa cessation pour quelque raison que ce soit, de son fait ou non, donne lieu à une facturation à 100 %. En cas de frais de déplacements convenus entre le prestataire et le client, et déjà engagés par le formateur (la veille ou le jour de la prestation par exemple), la facturation inclue les frais convenus.

#### Information des bénéficiaires par le client

Les règles de vie commune et les consignes de sécurité sont transmises au bénéficiaire par le formateur. Tout manquement fait l'objet d'un compte-rendu verbal au client, et peut être sanctionné par le renvoi du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

#### Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à CRYPTO en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CRYPTO pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à CRYPTO.

#### Propriété intellectuelle

CRYPTO n'autorise pas la reproduction, la diffusion, l'adaptation, la modification des supports de formation ou documentations.

#### Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont CRYPTO ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

#### Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CRYPTO et ses Clients relèvent de la loi française.



Logiciels immobiliers

## Conditions Générales de Vente en Formation

### MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION :

Pour répondre aux exigences des articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616, la médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur qui ne peut saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige.

**Le médiateur choisi par Crypto est : Société Médiation Professionnelle (demande faite sous la référence #17619)**

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

### Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de NANCY quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.